



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

11 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 12 - votants : 16

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le onze Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Juillet 2024.

Présents : Samuel FÉRET, Geneviève LE GOUALLEC, Géraldine TABART, Jacqueline MOLLÉ, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Serge BRASSEBIN Yolène BÉGO, Mickaël LAMIDÉ, Fabrice CHAMPALLE, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE.

Absents excusés : Antoine RULLIÈRE (pouvoir à Serge BRASSEBIN), Hervé LEFEBVRE (pouvoir à Samuel FÉRET), Jean-François BASCOU, Corinne KRDZALIC (pouvoir à Geneviève LE GOUALLEC), Marie-Pierre RICORDEL (pouvoir à Géraldine TABART), Marie-Odile JARLIGANT, Hervé TABART.

Secrétaire de séance : Mickaël LAMIDÉ.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 13 Juin 2024

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

033/2024 Rénovation VVA : Résultats consultation lot n°4-Couverture

Hervé LEFEBVRE, adjoint au cadre de vie, présente au Conseil Municipal les résultats de la troisième consultation des entreprises pour Lot n°4 – Couverture dans le cadre des travaux de rénovation du VVA.

La consultation s'est déroulée du 14/06 au 08/07/2024. 2 entreprises ont présenté une offre.

Après analyse, le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise la mieux-disante, à savoir :

LOTS	ENTREPRISE		Montant TOTAL HT
Lot 4 - Couverture, bardage métallique	La Compagnie des toits	VANNES	42 769,89 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Décide de retenir l'entreprise La Compagnie des Toits pour un montant de travaux de 42 769,89 € HT
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Hervé LEFEBVRE précise qu'une réunion de préparation de chantier est prévue le 30 Août 2024 avec une prévision de démarrage des travaux courant Septembre.

034/2024 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport est mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.

Le service déchets est composé de 12 agents soit 1 personne de plus par rapport à 2022. Il s'agit d'une personne recrutée pour le déploiement des composteurs collectifs.

Le service gère la collecte des déchets, 4 déchetteries et 2 plateformes de déchets verts.

Actions en 2023 :

Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, fin des travaux à la déchetterie de Le Guerno et à Damgan, collecte de pneus usagers et préparation de la réduction de la fréquence de collecte et du tri des biodéchets à la source, convention avec CITEO pour lutter contre les déchets abandonnés.

Actions de prévention en 2023 :

Mise en place d'un local réemploi à la déchetterie de Le Guerno, organisation d'animations dans les écoles par l'école de la Nature de Branféré, mise à disposition du broyeur de végétaux sur les communes, organisation de 4 zones de gratuité.

Projets pour 2024 :

Compostage des biodéchets (individuel et collectif), accompagnement des professionnels vers des solutions privées, travaux à la déchetterie de Nivillac, élaboration d'un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Indicateurs techniques :

- - 10% sur le tonnage des OM par rapport à 2022 soit une baisse de 6 tonnes. Ration 2023 = 155 kg/hab population DGF. Il reste encore beaucoup de refus : 2 614 tonnes ne sont pas valorisées (compost, chaleur, électricité) et finissent à l'enfouissement.
- + 31% sur le tonnage des emballages par rapport à 2022 soit une augmentation de 445 tonnes. Ratio 2023 = 53 kg/hab population DGF.
- + 1,35% sur le tonnage du verre par rapport à 2022 soit une augmentation de 30 tonnes. Ratio 2023 = 63 kg/hab population DGF
- Dans les déchetteries, il y a eu en 2022 148 000 passages. + 1,7% sur le tonnage des déchets déposés dont beaucoup de végétaux.

Indicateurs financiers :

Le service est financé par :

- la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les particuliers : 4 351 769 €
- la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par certains professionnels : 587 040 €

Le bilan financier de l'année 2023 se clôture sur un déficit de 1 243 090 €. Ce déficit est dû à la hausse du coût de la collecte et du traitement des déchets (SYSEM).

035/2024 Décision modificative n°1 - Budget COMMUNE

Vu la délibération du 14 Mars 2024 approuvant le BP 2024,

Considérant que la Commune de Marzan a adressé à la commune d'Arzal la facture pour l'ALSH des années 2022 et 2023.

Il est proposé la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT				
Compte	Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
657341		Participation ALSH Marzan	22 450,00 €	
74111		Dotation forfaitaire		5 434,00 €
741121		Dotation de solidarité rurale		12 899,00 €
741127		Dotation nationale de péréquation		484,00 €
75888		Remboursement de sinistre		3 633,00 €
TOTAL			22 450,00 €	22 450,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Accepte la décision modificative n°1 au budget Commune telle que présentée ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Rapport de la Cour régionale des comptes sur le Sysem :

Samuel FERET informe le Conseil Municipal des principaux enseignements et conclusions du rapport de la Cour régionale des comptes sur le fonctionnement du Sysem. Ce rapport fait l'objet d'une discussion qui permet de mieux comprendre le contexte et les contraintes dans lesquels la communauté de communes exerce sa compétence déchets. Le rapport est disponible ici :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/syndicat-mixte-du-sud-est-du-morbihan-sysem>

- Modification de droit commun du PLU :

Samuel FÉRET explique au Conseil Municipal qu'il a informé le directeur de la Compagnie des Ports de l'avis de la MRAe qui demande la réalisation d'une étude environnementale. Il indique également avoir reçu un courrier du Président de la Compagnie des Ports, David LAPPARTIENT, nous soutenant dans notre démarche de recours gracieux contre cet avis. Le Président propose l'organisation d'une réunion conjointe entre la Commune, la Compagnie des Ports et les PEP56.

- Clôture au Moustoir :

Samuel FERET informe d'actes de vandalisme sur le site du Moustoir qui appellent à la vigilance. Les services techniques ont récemment constaté que les fils installés pour protéger la dune du Moustoir ont été volontairement sectionnés. Ils les ont remis en place. Les traces d'un véhicule ont été constatées.

- Projet La Forge :

Yvon RIALLAND informe le Conseil Municipal de création prochainement d'un chantier participatif, émanant du groupe de travail élargi sur le projet, qui aura en charge la réflexion sur les aménagements extérieurs, le mobilier urbain et le stationnement autour du futur bâtiment.

- Prochaines manifestations :

21 Juillet : Rando cyclo et marche

28 Juillet : Vide-grenier organisé par le Foot

15 Août : Festiv'Arz

7 Septembre : Forum des associations, accueil des nouveaux arrivants

7 et 8 Septembre : exposition de peinture dans la salle du Conseil

8 Septembre : Vide-grenier organisé par Idées Arz

28 Septembre : Virades de l'Espoir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochains Conseils municipaux :

Jeudi 12 Septembre - Jeudi 17 Octobre

Jeudi 14 Novembre – Jeudi 12 Décembre